



Bienvenue au  
Collège Paul Langevin

CARROS

Le collège est un établissement public local d'enseignement secondaire. Dirigé par un chef d'établissement, il offre une scolarité :

- > gratuite et obligatoire jusqu'à 16 ans
- > complémentaire de l'éducation familiale
- > qui s'inscrit dans la continuité de l'école élémentaire



Il s'organise en 3 cycles :

• **6ème, le cycle d'adaptation** : il facilite la transition école-collège et initie les élèves aux disciplines et méthodes de travail propres à l'enseignement secondaire. Un soin particulier est apporté à la qualité de l'accueil et au suivi des élèves ainsi qu'à l'accompagnement de leur travail personnel

• **5ème et 4ème, le cycle central** : il permet aux élèves d'approfondir et d'élargir leurs connaissances et compétences. Les parcours se diversifient grâce à l'introduction des enseignements optionnels (latin en 5ème). L'étude obligatoire de la seconde langue vivante est entreprise en quatrième.

• **3ème, le cycle d'orientation** : il aide les élèves à compléter leurs acquisitions, à préciser leur projet personnel et les prépare aux voies de formations ultérieures. Une option de découverte professionnelle est proposée.

Le collège Paul Langevin comprend aussi :

- une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (S.E.G.P.A.) pour les élèves en difficulté scolaire importante
- une Unité Pédagogique d'Intégration (U.P.I.) qui scolarise des élèves handicapés



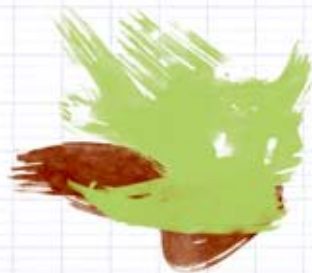
Le collège Paul Langevin  
appartient à l'Education Prioritaire,  
dont l'objectif est...

**de favoriser la réussite de tous les élèves.**

Les écoles et le collège de Carros sont organisés en  
**Réseau de Réussite Scolaire (R.R.S.).**

Ces établissements travaillent autour d'un projet commun. Le principal du collège est le responsable de ce réseau.

Le Projet de Réseau est mené dans un cadre partenarial avec le Conseil Général, la municipalité, diverses associations...  
Il répond aux spécificités des enfants de Carros pour atteindre les objectifs nationaux.



# La ReNTRée eN 6<sup>è</sup>Me

Au collège Paul Langevin, c'est une journée exclusivement consacrée aux nouveaux collégiens ; un accueil spécifique leur est réservé par les professeurs principaux.

Ils aident les élèves à comprendre leur nouvel environnement et les changements à venir : plusieurs professeurs, plusieurs salles, un emploi du temps irrégulier, un rythme plus soutenu, de nouvelles formes d'apprentissage...

Les parents peuvent déjeuner avec leur enfant et sont invités à une rencontre avec l'équipe pédagogique de la classe de leur enfant l'après-midi.

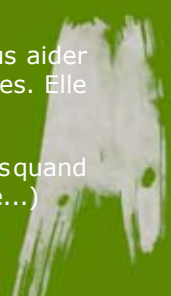
Dès ce jour, le collège tient à mettre en place une relation de confiance avec les familles.

**La régularité et la qualité des relations entre les parents et le collège constituent un élément déterminant pour le bon déroulement de la scolarité des jeunes.**



# DuRANT Sa Vie au COLLÈGE, VOTRE eNFANT ReNCoNTReRa

- **Le principal et le principal-adjoint** : Ils représentent l'Etat et dirigent l'établissement.
- **Le gestionnaire** : Il gère les aspects financiers de l'établissement, notamment les factures de la cantine.
- **Le professeur principal (P.P.)** : Il est le lien entre les professeurs de la classe. C'est l'interlocuteur privilégié des parents et des élèves. Il vous reçoit sur rendez-vous.
- **Le professeur documentaliste** : Il gère le C.D.I. (Centre de Documentation et d'Information). Il accueille les élèves et les forme à la recherche d'informations.
- **Le conseiller principal d'éducation (C.P.E.)** : Responsable de la vie scolaire (contrôle la présence des élèves, organise les permanences...)
- **L'infirmière** : Elle effectue un travail de prévention sur la santé des enfants et donne les premiers soins.
- **Le conseiller d'orientation-psychologue** : Il informe et conseille parents et élèves sur l'orientation.
- **L'assistante sociale (A.S.)** : Elle peut vous conseiller et vous aider dans vos démarches si vous avez des difficultés familiales et financières. Elle est à l'écoute des élèves et de leur famille.
- **L'assistant d'éducation (surveillant)** : Ils s'occupent des élèves quand ils ne sont pas sous la responsabilité des professeurs (cour, permanence...)



# Les oBJeCTiFS Du CoLLèGe

L'enseignement au collège continue à faire acquérir aux élèves un socle commun de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour

- accomplir avec succès sa scolarité
- poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel

**Le contenu du socle commun est organisé autour de sept piliers :**

- La maîtrise de la langue française
- La pratique d'une langue vivante étrangère
- Les principaux éléments de mathématiques et de culture scientifique et technologique
- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- La culture humaniste
- Les compétences sociales et civiques
- L'autonomie et l'initiative

# MaTièReS eNSeiGnéeS

## Enseignement obligatoire

- Français
- Mathématiques
- 1ère Langue vivante (anglais) dès la 6ème + 2ème Langue vivante à partir de la 4ème
- Histoire-géographie-éducation civique
- Sciences de la Vie et de la Terre et sciences physiques à partir de la 5ème
- Technologie
- Arts plastiques
- Education musicale
- Education physique et sportive
- Aide aux élèves et accompagnement de leur travail personnel pour les 6ème
- Heures de vie de classe

## Enseignement facultatif

- Latin à partir de la 5ème
- Découverte professionnelle en 3ème

## Spécificité des enseignements du collège Paul Langevin

- Langues vivantes : certains élèves (choisis selon des critères de motivation et de capacité de travail) peuvent bénéficier de 3 heures d'anglais et 3 heures d'italien dès la sixième.
- Sport : certains élèves (admis sur tests) peuvent bénéficier d'un horaire renforcé de sport collectif (football et basketball) en partenariat avec le service municipal des sports.



# DiPLôMeS eT aTTeStATIOnS DéLiVRÉS au CoLLèGe

- **Le DiPLôMe NaTional du Brevet (D.N.B.)** sanctionne, en fin de classe de troisième, la formation dispensée au collège, sous la forme d'un examen terminal et du contrôle continu
- **Le Certificat de Formation Générale (C.F.G.)** valide des acquis dans des domaines de connaissances générales, notamment pour les élèves de l'enseignement général et professionnel adapté et de troisième d'insertion
- **Les Attestations Scolaires de Sécurité Routière (A.S.S.R. 1 et 2)** valident l'enseignement des règles de la sécurité routière en classes de cinquième et de troisième
- **Le Brevet Informatique et Internet (B.2I.)**. Il atteste de l'acquisition des compétences attendues des élèves en Techniques Usuelles d'Information et de la Communication (T.U.I.C.) qui sont utilisées dans toutes les disciplines.

## ET auSSi :

- Prévention et secours civique de niveau 1 (P.S.C.1)
- Attestation de niveau de langue A2 L.V.

# Pour une Bonne Scolarité au Collège

Le **Dialogue** et La **Confiance** réciproque entre tous les partenaires sont nécessaires à la réussite de votre enfant.

Tout au long de sa scolarité, vous pourrez rencontrer l'équipe de direction (Principal, Principal adjoint ou gestionnaire), les conseillers principaux d'éducation (C.P.E.), le professeur principal (P.P.) ou un professeur en particulier. Ces rencontres auront lieu sous forme de réunion collective ou de rendez-vous individuel, à votre demande ou à celle du collège.

Une **Bonne Hygiène De Vie** est indispensable :

- un temps de sommeil adapté à l'âge de l'enfant
- un petit déjeuner équilibré et conséquent
- un équilibre entre des moments d'activités sportives ou de loisirs et des moments de détente, nécessaires à la construction de l'adolescent, en dehors des temps de travail

**L'Assiduité Scolaire** est indispensable et obligatoire : elle sera contrôlée pour garantir le droit de l'enfant à l'instruction. En cas d'absence de votre enfant, prendre contact par téléphone avec la Vie Scolaire au plus vite.

# PaRTiCiPeZ au SuiVi De la SCoLaRiTé De VoTRe eNFaNT

Tous les soirs, le travail de l'élève consiste :

- A revoir ce qui a été fait dans la journée et saisir cette occasion pour corriger, compléter, mettre au propre, comprendre.
- A apprendre ses leçons pour chaque cours du lendemain.
- A faire ses devoirs pour le lendemain.
- A avancer ses devoirs et ses leçons pour les jours suivants.

*Durée de ce travail : 1h à 1h30 environ.*

En tant que parents, consultez tous les soirs avec lui le cahier de texte.

## Les évaluations, les résultats :

Régulièrement, vous pouvez consulter les notes de votre enfant par l'intermédiaire de **l'Environnement Numérique de Travail (E.N.T.)**

**<http://www.clg-paul-langevin.agora06.ac-nice.fr>**

dans lequel les enseignants saisissent tous les résultats, et pour lequel chaque responsable légal recevra un code d'accès individuel et confidentiel.

Trois fois par an, les résultats de votre enfant sont étudiés lors du conseil de classe et synthétisés sur le bulletin trimestriel qui vous sera remis à cette occasion. N'hésitez pas à rencontrer les professeurs pour en parler.



# eT à Sa Vie SCOLaiRe



- Prenez connaissance du Règlement Intérieur et discutez-en avec votre enfant
- Demandez à votre enfant ce qu'il fait en classe
- Accompagnez-le au fur et à mesure de ses apprentissages et de ses découvertes
- Encouragez-le en valorisant ses réussites, même modestes
- Equipez-le au plus vite avec le matériel demandé par les enseignants et pensez à le renouveler
- Pensez à lire régulièrement toutes les informations du carnet de correspondance
- Pensez à consulter le site Internet de l'établissement et l'E.N.T. du collège
- Visitez le C.D.I. où vous pouvez emprunter des ouvrages
- Répondez aux différentes invitations du collège
- N'hésitez pas à demander des renseignements complémentaires
- Osez poser toutes les questions qui vous préoccupent



# Les associations De Parents D'élèves

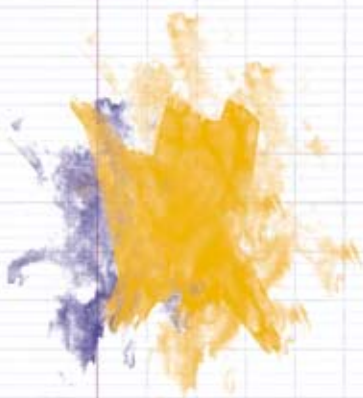


## Elle peuvent :

- Organiser des réunions de travail ou d'information aux parents dans les locaux scolaires
- Organiser des activités présentant un intérêt particulier pour les élèves et leurs familles (bourses aux livres, etc.)

## Et surtout :

Vous pouvez être élu(e) pour représenter l'ensemble des parents dans les différentes instances participatives du collège, notamment au conseil d'administration.



**Trois** associations  
de parents d'élèves au collège :

- FCPE : 04 93 88 50 00
- AIPE2C : 04 93 29 19 48
- Des Parents Des Enfants :  
04 93 08 26 01 / 06 62 72 07 05

# Au COLLÈGE PAUL LANGEVIN, LES RePRéSeNTANTS De PaReNTS D'éLèVeS PaRtiCiPeNT

- **Au conseil d'administration** : composé de représentants de l'établissement, de la municipalité et des parents, c'est là que vous pourrez discuter et voter toutes les suggestions sur le fonctionnement et l'utilisation du budget de l'établissement.
- **Aux conseils de classe** : les professeurs présentent une synthèse des résultats de la classe ainsi qu'un bilan individuel pour chaque élève. Vous pourrez apporter un complément d'information lors du conseil, puis faire un retour aux parents de la classe.
- **A la commission d'éducation à la santé et à la citoyenneté** qui présente toutes les actions mises en place par divers partenaires pour améliorer la santé et encourager les actions citoyennes des élèves.
- **A la commission d'hygiène et de sécurité** : qui veille à la sécurité des locaux, de l'équipement et des personnes.
- **Aux conseils des parents** : dans lesquels les professionnels du collège et les parents se réunissent pour réfléchir sur des sujets importants concernant la vie quotidienne de l'enfant dans l'établissement.
- **A la commission des menus** : où professionnels, parents et élèves réfléchissent aux menus en terme de goût, d'équilibre alimentaire et de budget.
- **Aux conseils de discipline** : En cas de manquement important aux règles du collège, un conseil de discipline est organisé au cours duquel vous pourrez prendre part aux réflexions et aux décisions.

# Les aiDeS PRoPoSéeS

## DaNS Le TeMPS SCoLaiRe

- Groupes de besoins dans les classes
- Mise en place d'un Programme Personnalisé de Réussite Educative (P.P.R.E.) en cas de difficultés scolaires
- Rencontre avec le médecin, l'infirmière ou le conseiller d'orientation psychologue
- Mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) en cas de problèmes de santé chroniques
- Mise en place d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.) pour les élèves présentant un handicap

## eN DeHoRS Du TeMPS SCoLaiRe

- L'accompagnement éducatif : il permet à votre enfant de rester au collège après les cours pour bénéficier d'une aide aux devoirs et aux leçons, pour pratiquer un sport ou une activité artistique et culturelle
- Le dispositif « Ecole ouverte » : le collège ouvre ses portes tous les mercredis après-midi et pendant certaines périodes de vacances. Il propose du soutien scolaire et des activités artistiques, culturelles et sportives. Ce dispositif doit permettre de créer un climat de confiance aidant les jeunes à vivre le collège autrement.
- L'accompagnement à la scolarité proposé par le service municipal CAJIP
- La prise en charge dans le cadre du Programme de Réussite Educative (P.R.E.).
- Dans le cadre des classes à dominante sportive, le service municipal des sports intervient une fois par semaine en dehors du temps scolaire.



# COLLÈGE PAUL LANGEVIN



11 bd de la colle belle  
06510 Carros

Tél : 04 92 08 20 70  
Fax : 04 92 08 20 71

## Site Internet :

<http://www.ac-nice.fr/college-langevin/>

## Environnement Numérique de Travail :

<http://www.clg-paul-langevin.agora06.ac-nice.fr>

# PÔLE éDuCaTion, JeuNeSSe eT SPoRTS



Rue des Selves  
06510 Carros

Tél : 04 93 08 21 35  
[pole-education@ville-carros.fr](mailto:pole-education@ville-carros.fr)



*Document réalisé grâce au concours financier de la ville*